



L'ECHO BOISSILLON

N°42 – OCTOBRE 2022

Horaires des services municipaux

Mairie

(01.64.57.76.76)

Mar, Jeu, Ven: 14h-17h

Mer: 9h-12h/14h-18h

Sam: 9h-12h

Agence Postale

(01.69.23.39.79)

Mar, Mer, Jeu, Ven :

10h30-12h/16h-19h

Sam : 10h - 12h

Bibliothèque

(01.64.57.73.78)

Mer : 10h-12h/14h-18h

Sam : 9h30-12h30

Permanences Urbanisme

Tous les premiers
lundis du mois de
18h30 à 20h sur
rendez-vous.

Madame le Maire

vous reçoit sur rendez-
vous.



Sommaire

Edito	p 2	Après-midis rencontres : fin 1ère saison	p14
Sortie des CMJ au Sénat	p 3	Régression du foyer d'Ambroisie	p15
Commémoration du 14 Juillet	p 3	Classement sans suite	p15
Feu d'artifice du 14 Juillet	p 4	Plantations à la bibliothèque	p16
Forum des associations	p 4	Chantier citoyen	p16
Rentrée des écoles	p 5	Nos jeunes à l'honneur	p16
Nouvelle Bibliothèque	p 5	Projet de nouvelle station d'épuration	p17
Sanctionner les incivilités	p 6	Rezo Pouce - Mobicoop	p18
Nouvelle salle d'activité	p 6	ASBC	p19
Travaux d'été	p 7	Les enfants d'Anne et Niki	p20
Ajournement des travaux CCEJR	p 8	Recensement – Changement de nom	p21
Explication hausse des Taxes Foncières	p 9	Réparation des poubelles	p22
Urba - Impact de l'absence de conformité	p10	Boite aux lettres - règles à respecter	p22
Nouvelles antennes 5G sur Boissy	p11	Evènements à venir	p23
La Semaine Bleue	p12	Etat civil – Urbanisme - Agenda	p24





LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES SAPEURS- POMPIERS

Le Département de l'Essonne est le seul en France à financer la quasi-totalité (98%) de son Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Il a ainsi contribué à la rénovation du simulateur d'incendie de l'École départementale des sapeurs-pompiers de Fleury-Mérogis. Ce dispositif pédagogique immersif, indispensable à la formation des soldats du feu, a été inauguré le 24 juin dernier. Parallèlement, un plan d'action permanent a été voté par le Conseil d'administration du Sdis en faveur du volontariat. Il propose notamment une nouvelle campagne de communication auprès du grand public pour susciter des vocations de sapeurs-pompiers volontaires tout au long de l'année.



— TERRE D'AVENIRS —



La liberté a ses limites !

L'été s'achève marqué par une augmentation des faits d'incivilité, de dégradation des espaces publics qui témoignent d'une méconnaissance certaines des règles de vie de quelques adolescents et jeunes adultes (article page 6).

Pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de **respecter** certaines règles de vie en collectivité. Le respect, la considération, le civisme, tout comme la politesse, sont autant de comportements qui permettent le bien-être de tous.

Respecter le travail des employés communaux qui passent beaucoup de temps à ramasser des bouteilles vides, des détritiques et à réparer le mobilier urbain dégradé.

Respecter le cadre de vie du village : en jetant son mégot et son mouchoir dans les poubelles, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garant sa voiture aux seuls endroits prévus, en évitant autant que faire se peut les nuisances sonores de toutes sortes etc...

Le Respect est avant tout une question d'éducation !

Malgré ces désagréments l'équipe municipale s'emploie à ce que notre village reste le plus possible agréable à vivre.

La plupart des « grands » travaux de réhabilitation sont terminés. D'autres projets pour améliorer notre cadre de vie sont en cours d'étude, espérons que la crise à laquelle nous devons faire face, nous permettra de les réaliser car il est difficile d'avoir une vision sereine de l'avenir avec le climat social, international, les aléas climatiques et les déséquilibres économiques qui fragilisent notre quotidien.

Enfin pour terminer sur une note plus positive, je souhaite une bonne année scolaire à nos élèves et leurs enseignants. Une belle saison à nos associations. J'en profite pour souhaiter à la nouvelle association de parents « les enfants d'Anne et Niki » une belle réussite pour tous les projets à venir.

SYLVIE SECHET



Sortie des CMJ au Sénat

Dans le cadre de leur mandat en tant que conseillers municipaux juniors, nous étions invités mercredi 15 juin dernier par Mme LAURE DARCOS, sénatrice de l'ESSONNE pour la visite de ce lieu ordinairement inaccessible au public.

Accompagnés d'un guide, nous avons pu nous installer dans l'hémicycle, en lieu et place des sénateurs actuels et anciens dont certains très célèbres. Nous avons pu continuer notre visite par la salle des conférences, le salon des messagers, la galerie des bustes et la bibliothèque peinte par EUGENE DELACROIX.

Nous avons terminé notre petite excursion par une promenade dans le jardin du LUXEMBOURG, qui parachève cette journée ludique et très instructive.

FABRICE AUCOULON



Commémoration du 14 Juillet

En présence de Monsieur REMI HEUDE 1^{er} Adjoint de Mme le Maire de CERNY, MARIE CLAIRE CHAMBARET et de Monsieur PHILIPPE KALTENBACH, Lieutenant-Colonel du corps des Sapeurs-Pompiers et Chef Territorial du SUD ESSONNE, nous avons célébré le 142^{ème} anniversaire du 14 juillet auprès de l'arbre de la liberté dans la cour de la Mairie.



Comme le veut le protocole, cette cérémonie a débuté par une mise à l'honneur d'hommes qui œuvrent pour promouvoir les valeurs républicaines. Dans cet esprit Monsieur PASCAL CANAL s'est vu remettre par SYLVIE SECHET, Maire de BOISSY-LE-CUTTE, les diplômes des médailles du travail d'argent, de vermeil et d'or, et Monsieur ALCID ALVES REIS, nommé Adjudant-Chef du corps des Sapeurs-Pompiers a reçu ses galons agrafés sur son uniforme par Mr PHILIPPE KALTENBACH.



La cérémonie s'est poursuivie par le discours de Mme le Maire SYLVIE SECHET, qui nous a rappelé l'importance des valeurs LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE. Ensuite des dépôts de gerbes ont été réalisés par Mr ROGER BERGERON, représentant de l'Union Nationale des Combattants et par Mme SYLVIE SECHET, accompagnés par CLEMENCE et LENA Conseillères Municipales Juniors.

Après la minute de silence, La Marseillaise a clôturé cette cérémonie empreinte de gravité et de solennité.

Merci à tous ceux qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

MONIQUE ZAMPERLINI





Feu d'artifice du 14 Juillet

Cette année encore la mairie a décidé de faire appel au **91st Gâtinais Highlander Pipe Band** pour animer les festivités du 14 Juillet.

Après le traditionnel rassemblement dans la cour de la mairie pour la distribution des bâtons lumineux, les joueurs de cornemuse ont défilé dans les rues du village accompagnés des nombreux Boissillons rassemblés pour l'occasion.

La petite balade s'est terminée au Parc Loisirs pour le feu d'artifice du 14 Juillet qui, grâce à la clémence du temps cette année, a pu être tiré sans encombre.



Forum des Associations

Début septembre est synonyme de rentrée scolaire et donc de rentrée associative.

C'est donc le 3 septembre dernier que les bénévoles représentants certaines associations Boissillonnes ont accueilli les visiteurs du forum et ont pu échanger sur les activités proposées pour petits et grands de tous âges.



Et pour cette année, un stand communal pour présenter les animations destinées au sénior était en place.

Rendez-vous l'année prochaine : venez faire un tour, les bénévoles vous attendent !

JURGEN ALLEAUME



Rentrée des écoles

Cette rentrée des classes s'est déroulée sans incident sur les deux écoles de notre village. L'organisation des classes et la composition restent sur le même schéma que les années précédentes.

Pour l'école maternelle Niki de Saint Phalle, l'effectif global est de 53 élèves, répartis en 2 classes. 1 classe de 26 élèves, petite et grande sections et une seconde classe de 27 élèves composée quant à elle d'une petite et d'une moyenne section.

Concernant l'école élémentaire Anne Frank, 4 classes pour un total de 98 élèves.

1 classe CP/CE1 de 23 élèves, 1 classe CE1/CE2 de 25 élèves, 1 classe CE2/CM1 de 25 élèves et 1 classe CM1/CM2 de 25 élèves.

L'installation des deux premiers conseils d'école s'effectuera les 14 et 18 octobre.

FABRICE AUCOULON

La nouvelle bibliothèque s'appelle "L'arbre aux livres"

La bibliothèque, située rue du Rouge Gorge depuis le 12 mars, n'avait pas encore été baptisée. Depuis le 29 juin dernier c'est chose faite. En effet, à partir d'une liste de noms, tous les élèves des deux écoles ont pu voter pour leur préférence.

Le Conseil Municipal Junior a eu, ensuite, l'honneur d'attester les résultats suivants :

- 1/ L'arbre aux livres (41 voix)
- 2/ L'oiseau lyre (35 voix)
- 3/ Histoire de plumes (22 voix).

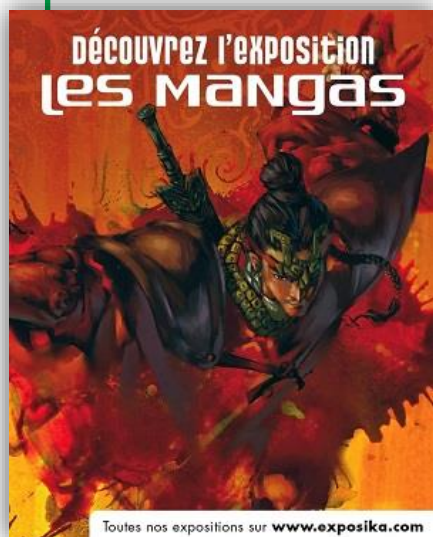
La prochaine étape sera de formaliser le logo. Puis, pour conclure cette opération, une plaque avec le nouveau nom sera érigée sur la façade du bâtiment.

Les mangas seront à l'honneur au mois de Novembre

Le manga est une bande dessinée japonaise qui connaît un vif succès parmi les Boissillons. Pour cela, la bibliothèque vient d'augmenter ses rayons de 8 nouvelles collections : Fairy Tail, Demon Slayer, Tokyo Ghoul, Kuroko's Basket, Berserk, etc.

De plus, l'équipe municipale vous invite à voir l'exposition « **découvrez les mangas** » qui sera installée rue du Rouge gorge, du mercredi 2 novembre au mercredi 16 novembre inclus. Il s'agira d'une présentation des précurseurs de la BD asiatique (japonaise, chinoise et coréenne), des différents publics auxquels elle s'adresse et des séries cultes. Tout public.

KARINE LANIAU



Bibliothèque municipale (rappel)

La bibliothèque de notre village est animée par des bénévoles qui interviennent auprès des écoles maternelle et élémentaire pour des lectures.

Si vous disposez d'un peu de temps et souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, déposez votre candidature au Secrétariat de la Mairie.



Ville de Boissy-Le-Cutté

Le respect est une question d'éducation et de transmission de valeurs par les parents

Album souvenirs des vacances de nos jeunes boissillons et de leurs amis :



250 € HT



650 € HT



85 € HT



2500 € HT

La municipalité suspend tous les aménagements complémentaires prévus sur le Parc Loisirs. Nous regrettons ce choix imposé par ce vandalisme et ces incivilités.

Ces équipements ont été financés sur le budget communal, Il n'est pas acceptable que les dépenses engendrées pour remettre en état ce qui a été dégradé soient payées par l'ensemble des administrés et grèvent le budget de la commune.

Sanctionner les incivilités

Une communication importante a été faite par la mairie pour expliquer "le surcoût de ces incivilités". Nous n'avions pas énuméré tous les problèmes sur cette affiche, mais pour compléter l'album souvenir, il y avait également l'obstruction par des barrières de la RD 191 (au croisement de l'école Maternelle) et le caillassage des véhicules qui ralentissaient à la vue de ces barrières ... la liste est assez longue pour ne plus laisser ces incivilités sans réponse.

Depuis la publication de cette affiche, nous déplorons de nouvelles dégradations : une table de pique-nique (parc loisirs) a été vandalisée et retirée, le toit du local eau potable de la commune située en face du parc loisirs a été détérioré par des jets de bouteille vide et de pierres ...

La municipalité indique, par ailleurs que les auteurs sont pour la plupart identifiés, que notre commune fait régulièrement l'objet de patrouilles de jour comme de nuit menées par plusieurs Gendarmeries de l'Essonne et que la procédure suit son cours.

En plus de perturber la tranquillité publique, l'ensemble de ces actes représente un coût notable pour la collectivité. Le budget qui devrait être alloué pour accroître la qualité de vie des administrés se retrouvent à devoir être utilisé pour nettoyer les espaces publics, remplacer le mobilier urbain et s'équiper en matériel de vidéoprotection performant.

Tant que ces incivilités perdureront nous poursuivront notre répression !

SYLVIE SECHET

La nouvelle salle d'activité est disponible pour la rentrée 2022



Cela faisait quelque temps qu'on l'attendait, la nouvelle salle d'activité qui sera utilisée par les écoles et les associations de Boissy (notamment l'ASBC) est enfin utilisable.

Les travaux sont terminés. Les dernières réserves ont été levées et les placards sont pleinement opérationnels, le matériel peut y être stocké sans souci, il restera à voir à l'usage s'il y a des améliorations à apporter !



Les différentes classes de l'école élémentaire peuvent accéder à cette salle pour que la pratique des activités physiques puisse avoir lieu dans un endroit sec et chaud. Cela n'empêchera pas les classes de se rendre sur le City Stade pour les sports de plein air quand ce sera nécessaire.

L'ASBC a pu, quant à elle, réserver la plupart des créneaux ouverts à la location sur cette salle pour une partie de ses cours (voir l'article sur l'ASBC plus loin). Cette nouvelle salle, vu sa localisation (au-dessus de l'école élémentaire) et son sol, ne peut recevoir tous les types d'activités proposés par l'association et les sports comme le Muay Thai ou la Capoeira doivent encore occuper la salle des fêtes.

J.MICHEL DUMAZERT



Travaux d'été 2022

Entretien des espaces verts, bâtiments communaux et rues du village.

Ecole élémentaire

Ecole Maternelle

- Palissade repeinte en blanc pour la création d'une nouvelle fresque, lasure sur la palissade de la partie centre de loisirs.
- Installation cendrier devant nouvelle bibliothèque
- Installation d'un porte vélo devant le nouveau préau
- Installation de boîtes aux lettres pour la nouvelle bibliothèque, le Centre de loisirs et la maternelle.
- Pose d'une Barrière à hauteur de la bibliothèque par le service technique pour fermeture de la rue du Rouge Gorge



• Nouvelle réserve / salle de motricité

Installation d'une barrière de sécurité à l'entrée

Cimetière

- Restauration des portillons par la Société Destas et Creib.
- Déplacement du compteur eau du nouveau cimetière.
- Entretien des allées

Pôle Santé

- Réparation volet roulant

Voirie

- Installation de barrières de protection (trottoirs) grande rue.
- Remplacement des barrières devant l'école élémentaire

Salle des fêtes

- Retrait de la cloison amovible

Mairie

- Reprise des peintures du palier de la salle des élus et du bureau du Maire

Agence Postale

- Reprise du mur en pierre et des peintures

Église

- Remplacement des plaques en zinc abat son.



SYLVIE SECHET



Ajournement des travaux CCEJR sur la commune

Quelques péripéties et retards sur les travaux prévus sont à déplorer en ce qui concerne la voirie à Boissy le Cutté.

Suite aux difficultés financières rencontrées par la CCEJR depuis fin 2021 (vous avez dû vous en rendre compte sur vos taxes foncières 2022 !), certains travaux comme des remises en état de voirie et remplacement de quelques candélabres prévus sur Boissy le Cutté ont dû être abandonnés pour cette année 2022.



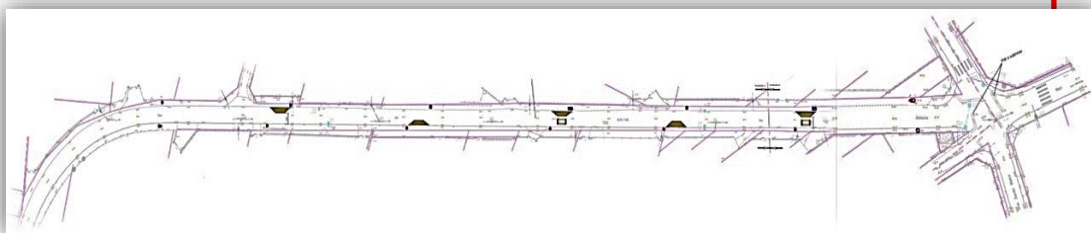
La voirie et l'éclairage public étant devenus des compétences communautaires, c'est la CCEJR qui gère leurs budgets et décide avec les communes des travaux à réaliser. Les communes peuvent participer financièrement aux travaux si l'enveloppe prévue au niveau de la CCEJR n'est pas suffisante pour couvrir la totalité des travaux envisagés mais elles ne peuvent en aucun cas financer plus que le montant dépensé par la CCEJR pour ces mêmes travaux. La CCEJR ne pouvant plus financer les travaux initialement prévus fin 2021 et en 2022, la commune n'a pas pu les réaliser même à ses frais !



De ce fait, des travaux comme la réalisation de passages piétons et aménagement des trottoirs sur la rue des Vignes (avant et après le nouveau lotissement) n'ont pu être réalisés et sont maintenant reportés sine die.

Autre conséquence néfaste de cette situation financière, même si toutes les autorisations (CC et départementale) avaient finalement été obtenues non sans mal en Octobre 2021 pour l'aménagement sécuritaire de la rue des Sablons (chicanes et coussins berlinois dont nous avons partagé avec vous les plans dans l'Echo Boissillon N°39 de Novembre 2021), la réalisation a été repoussée par la CCEJR dans un premier temps en 2023 au mieux alors que l'enveloppe 'voirie' dévolue par la CCEJR à Boissy le Cutté était loin d'être entièrement consommée pour l'année 2021, (voir l'EB N°40 d'Avril 2022).

Les finances de la CCEJR ne s'étant pas vraiment améliorées en 2022, le budget 2023 ne devrait pas prévoir de nouvelle enveloppe pour les travaux de voirie et l'éclairage public.



Enfin, l'étude de la voie nouvelle qui devait permettre de délester le carrefour des RD191 et RD56 (rue des Vignes) notamment pour les poids lourds, a aussi été reportée. Initialement prévue sur 2022 par la CCEJR (quoi que l'on puisse sérieusement en douter !) elle devrait être reportée en 2023, enfin nous l'espérons... Pour mémoire, une convention a été signée entre le Département et la CCEJR suite au déplacement en Avril 2019 du Président du Conseil Départemental, Mr FRANÇOIS DUROVRAY, et du Président de la CCEJR, Mr J.MARC FOUCHER, pour constater la dangerosité de ce carrefour.

Cette convention fixait le périmètre de l'étude et son financement à hauteur de 150.000€, à parts égales entre le Département et la CCEJR. Espérons que la CCEJR ne l'oubliera pas au moment de définir son budget pour 2023 ! Comme nous commençons à avoir l'habitude des mauvaises surprises, la municipalité a quand même demandé au Président du Conseil Départemental si cette convention était ou non limitée dans le temps, histoire d'anticiper de nouvelles mauvaises surprises !

J-MICHEL DUMAZERT

Explications sur la hausse des Taxes Foncières 2022

Suite aux différents appels téléphoniques reçus en mairie concernant l'augmentation significative de la Taxe Foncière 2022, nous tenions à vous donner quelques explications.

Comme nous vous l'avons déjà expliqué par le passé, tout n'est pas du fait de la municipalité dans l'évolution des différents taux et montants constituant votre Taxe Foncière.

Il est vrai que la commune a procédé en 2022 à une augmentation de 1,61 point du taux d'imposition communal (de 29,39% à 31%) et ce pour d'une part, financer en partie les travaux effectués sur les écoles, la nouvelle bibliothèque, la nouvelle salle d'activité et les locaux de la mairie et d'autre part être capable de prendre en charge la totalité du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (le fameux FPIC à 36.000€, voir l'EB N° 40 d'Avril 2022 où nous vous avons alertés sur les différentes hausses à venir sur votre Taxe Foncière) et autres baisses de dotations diverses. Dans l'exemple ci-dessous, le montant réel de cette hausse s'élève à 45€ sur un total de taxe foncière de 1425€ !

Pour information, cette hausse de 1,61 point rapporte 21.815€ de plus à la commune !

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter-communauté	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	29,39 %	%	1,00 %	0,625 %	13,69 %	%	
	Taux 2022	31,00 %	%	6,00 %	0,574 %	12,97 %	%	
	Adresse							
	Base	2818		2818	2818	2818		
	Cotisation	874		169	17	365		1425
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	801		27	17	373		1425
	Cotisation 2022	874		169	17	365		1425
	Variation	+9,11 %	%	+525,93 %	0 %	-2,14 %	%	

Ensuite il y a l'augmentation de la base de calcul qui est décidée par l'état. Cette année, cette augmentation s'est élevée à 3,4% pour compenser en partie l'inflation.

Les 9,11% d'augmentation affichés dans la colonne 'Commune' ne sont donc pas l'augmentation due à la seule hausse du taux communal mais à la hausse combinée de la base de calcul décidée par l'état et à la hausse du taux décidé par la commune.

Vient enfin le taux d'imposition fixé par la CCEJR qui est passé de 1% à 6% en 2022. Ce taux était certes très bas comparé à d'autres intercommunalités mais subit quand même 500% d'augmentation en plus, lui aussi, de la hausse de la base de calcul décidée par l'état, ce qui amène à une hausse globale de près de 526% du montant de la part intercommunale de la Taxe Foncière. Des explications sur cette hausse attendue des taux intercommunaux vous ont été fournies dans l'EB N°40 d'Avril 2022.

Notez que sur un montant global de 1426€ (notre exemple), cette hausse compte pour 142€.

Enfin s'ajoute les deux dernières colonnes qui pour la taxe spéciale n'a que très peu évolué et a même baissé pour la TEOM.

Sachez quand même qu'il était initialement prévu que ce taux communal de Taxe Foncière augmente dès 2020 pour prendre en charge le coût des travaux prévus sur la commune sur 2020 et 2021 (voir ci-dessus) et la baisse des dotations de l'état mais que cette hausse avait été reportée compte tenue de la forte augmentation qui nous avait été annoncée du taux de la TEOM en 2020. TEOM qui était passée de 10,83% à 12,58% soit une inflation de plus de 16%.

Puis en 2021, la TEOM devait encore augmenter de près de 10% et la CC instaurait 1% de Taxe Foncière supplémentaire. La municipalité avait alors décidé de reporter encore une fois la hausse du taux communal.

En 2022, nous ne pouvions plus attendre une année plus sereine pour pratiquer cette hausse du taux communal même si nous savions que cela ferait grincer des dents mais arrive un moment où on ne peut plus reculer et à toujours attendre que les autres n'augmentent pas leur taux pour pouvoir augmenter le nôtre, on finit par ne jamais le faire et aboutir à une situation financière plus que précaire vu les baisses continues des dotations et différentes subventions et hausses des dépenses envers la CC (FPIC, ...).

J-MICHEL DUMAZERT

Urbanisme : Impact de l'absence de conformité (DAACT)

Encore un petit rappel d'urbanisme concernant la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Toute demande d'autorisation d'urbanisme, que ce soit une Déclaration Préalable ou un Permis de Construire, nécessite, pour sa clôture administrative, que le pétitionnaire fasse parvenir à la mairie une DAACT déclarant que les travaux sont terminés. Pour des constructions nouvelles, il vous faudra aussi fournir des attestations de conformité pour vos raccordements au réseau d'eaux usées par exemple (à demander à SUEZ dans ce cas).



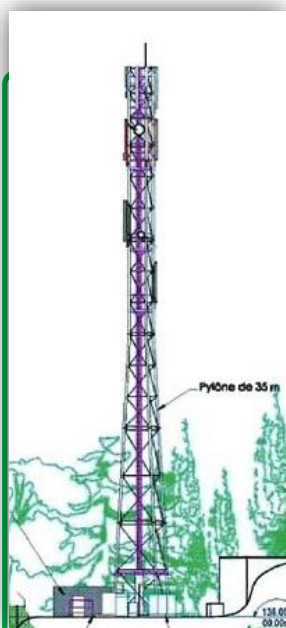
La municipalité dispose ensuite de 3 mois pour vérifier que les travaux sont réellement conformes aux déclarations du pétitionnaire pour refuser ou non cette conformité. En cas d'accord vous recevrez une attestation de non contestation de votre DAACT.

Cette attestation de non contestation de la conformité de vos travaux vous sera demandée par le notaire en cas de vente de votre bien, c'est une obligation. Il est donc plus que conseillé que vous en disposiez quand vous voudrez vendre votre bien.

Certes, il est quand même possible de vendre votre bien sans cette attestation mais cela rend la transaction bien plus compliquée car d'une part, le prix de votre bien sera revu à la baisse par le potentiel acquéreur et d'autre part le nouveau propriétaire ne pourra pas effectuer de nouveaux travaux sur cette construction tant qu'il n'aura pas lui-même régularisé la situation, donc fait le nécessaire pour obtenir l'attestation de conformité des travaux que vous aviez commencés (avec tous les risques que cela peut entraîner pour lui d'autant qu'il ne saura pas forcément qui a réalisé ces travaux et vers qui il pourra se retourner par la suite !). Et si vous n'avez pas pu obtenir cette attestation, il n'y a pas de raison qu'il puisse l'obtenir lui-même sans travaux ... ce qui risque fortement d'entraîner l'annulation de la vente.

Nous avons eu récemment plusieurs cas sur Boissy où les anciens propriétaires, pour pouvoir vendre, ont dû soit modifier leur permis de construire (quand c'était possible) soit mettre la construction en conformité avec le Permis de Construire en modifiant une clôture, réalisant un garage ou un passage couvert le long d'une clôture tel que cela était prévu dans leur Permis de Construire.

J-MICHEL DUMAZERT



Nouvelles antennes 5G sur Boissy

SFR et Bouygues Telecom nous ont annoncé prévoir l'installation de nouvelles antennes 5G en lieu et place des antennes SFR et Bouygues Telecom existantes sur le site des antennes radio qui surplombe Boissy le Cutté.

Pour les connaisseurs, de nouvelles fréquences seront donc disponibles sur Boissy pour vos futurs smartphones en plus des fréquences 2G-GSM900, 3G-UMTS 900, 3G-UMTS 2100, 4G-LTE 800, 4G-LTE1800 et 4G-LTE2100. Vos smartphones pourront se connecter aux nouvelles antennes en 5G-NR2100. Vous pouvez d'ailleurs vérifier sur le site Web www.cartoradio.fr les antennes déjà déployées sur le site de Boissy le Cutté ainsi que les opérateurs disponibles.

Le principal intérêt de cette 5G (5^e génération de réseau radio) concerne l'amélioration des performances (le débit est en principe multiplié par 10 par rapport au réseau 4G) qui devrait permettre de décongestionner les réseaux 4G existants.

Pour plus d'informations sur les possibilités, les capacités et les risques liés à ces nouvelles antennes, un dossier a été déposé en mairie par l'opérateur téléphonique, ce dossier est bien évidemment disponible pour consultation mais uniquement en mairie.

J-MICHEL DUMAZERT

La Semaine Bleue

La semaine bleue, Semaine Nationale des Retraités et des personnes âgées a été construite par les membres du Comité d'Actions Sociales. Elle était composée d'activités d'animation pour dynamiser la vie sociale de nos anciens, planifiées tous les après-midis durant la semaine du 2 octobre au 7 Octobre 2022.



Le 2 Octobre 2022 : Repas des anciens sur le thème de la Croisière Boissillonne de 12h à 18h à la Salle des Fêtes

C'est avec plaisir que l'équipe municipale a accueilli 61 convives dans un décor et une ambiance marine, pour offrir ce repas copieux, préparé par notre traiteur préféré Mr GUYOT qui a chatouillé leurs papilles. Des notes de musique choisies par Mr CHATELIN, ont conduit nos aînés au chant et à la danse et Mr BACQUIAS, le Magicien les a enthousiasmés durant le repas, avec ses tours de magie qui ont gardé leur part de mystère. La convivialité et la bonne humeur ont régné durant tout l'après-midi.

Ce repas constitue la première étape d'un voyage qui allait nous emmener vers des horizons faits de surprises et de découvertes.



Le 3 Octobre 2022 : Le LOTO à partir de 14h jusqu'à 18h30 à la Salle des Fêtes

Une grande concentration régnait chez les 24 participants pour entendre les numéros des boules égrainées tout au long des différents tirages. Une joie accompagnée d'ovations quand le gagnant se manifestait, rompait le silence. De nombreux lots ont été gagnés lors des 17 tirages organisés. Un entracte a été organisé à 16 heures pour boire et se restaurer afin de faire baisser la tension engendrée par l'espoir de gagner.



La Semaine Bleue

Le 4 Octobre 2022 : les ateliers Art Floral et Soins Bien-être de 14h à 17h à la Salle des Fêtes

L'atelier d'art floral : Les 9 participants ont pu pendant 1h30, dans une présentation de centre de table, concevoir des bouquets harmonieux à partir de consignes transmises par l'animatrice Mme NICOLE DUBOIS et tous ont pu repartir avec leur œuvre, fiers de la montrer.



Le désir de poser pour une photo et d'avoir ce type d'atelier à l'approche des fêtes de Noël a été exprimé par un grand nombre d'entre eux.



L'atelier Bien-être : A l'aide d'explications fournies sur le bien-fondé de ces soins, et la manière de les utiliser par Mme MONIQUE ZAMPERLINI assistée de Mme MARYLINE SASSIER, très investie dans les actions du Comité d'Actions Sociales, les 9 participants pendant 1h30, ont pu avec des produits trouvés dans la maison, fabriquer des préparations de soins.



Le soin pour les ongles a été expérimenté dans l'immédiat, ainsi que l'exfoliant pour les lèvres. D'autres ont été emportés dans des conditionnements adaptés : un masque pour les cheveux secs, un masque hydratant pour le visage et le reste de l'exfoliant pour les lèvres.

Très impliqués dans l'action, les participants sont repartis ravis par cette activité.

Le 5 Octobre 2022 de 13h30 à 16h00 Visite à la Verrerie d'Art à SOISY SUR ECOLE.

Arrivés sur les lieux les 14 participants ont pu dès l'entrée, admirer dans le parc les objets d'art réalisés par les souffleurs de verre : des boules multicolores dans une fontaine, et dans la rivière qui coulait dans le parc. Une plantation de fleurs de verre dans une jardinière, scintillait sous le soleil qui était au rendez-vous. Le chemin emprunté les conduisait vers l'atelier où ils ont pu observer le savoir-faire en direct : Dextérité du geste, associations avec harmonie de couleurs qui restent inconnues jusqu'à ce que l'objet soit terminé, orné de sculptures nettes et précises. Afin d'évaluer la variété des objets réalisés, ils sont entrés dans la boutique et ils en ont pris plein les yeux.



La Semaine Bleue

Le 6 Octobre 2022 de 14h à 17h Après-midi jeux à la Salle des Fêtes.

Les 14 participants ont pu faire connaissance et très vite choisir leur jeu préféré. Certains n'avaient pas joué depuis très longtemps mais ils ont rapidement trouvé leurs marques. Les jeux : Belote, Kluster et Triomino. Les joueurs de belote ont compté leurs points et les autres ont plus pensé à la rigolade avec le Kluster et ont repris leur sérieux avec le Triomino tout en gardant leur humour.

A 16h00, le gouter a été préparé afin de se retrouver avec l'équipe municipale qui a participé à son organisation pour ensuite se quitter après un moment de bonne humeur et d'échanges.



Le 7 Octobre 2022 de 7h15 à 21h30 Voyage à HONFLEUR

Sous une fraîcheur matinale, les 25 participants se sont rassemblés sur la place de l'église à 7h15 pour prendre le car en direction de HONFLEUR, ville touristique du CALVADOS en NORMANDIE. Le départ a eu lieu à 7h40, une pause pour se détendre a eu lieu à 10h00 pour une arrivée à 11h45 à Honfleur. Le déjeuner a été servi dans un restaurant « L'ALCYONE » après un accueil chaleureux. Le repas (Pâté Richelieu, Choucroute de la mer, Fromages et Moelleux au chocolat sur un lit de crème anglaise) a été dégusté par les participants. Bien restaurés pour un après-midi visite de la ville et de ses sites incontournables, ils sont partis avec une carte pour se repérer dans les rues de Honfleur sous un beau soleil qui a rayonné toute la demie journée. A 18h00 les participants se sont retrouvés à la gare routière pour prendre le car pour le retour à Boissy-Le-Cutté, village de notre départ. Après une traversée qui laisse une impression de semaine vite passée et l'interrogation pour certains des activités de la semaine prochaine, les participants ont dit au revoir, merci et se sont quittés.



Nous remercions tous les participants pour leur implication dans les activités proposées durant la semaine et leur témoignage de reconnaissance. Nous vous promettons une remise au travail pour la préparation de la Semaine Bleue 2023. A bientôt.

Avec toute notre reconnaissance, la municipalité de BOISSY-LE-CUTTE remercie chaleureusement tous les commerçants et une entreprise de la commune, ainsi que les commerçants des communes environnantes qui nous ont témoigné par leur offre de lots pour le Loto, toute leur estime pour nos anciens.

MONIQUE ZAMPERLINI

La Semaine Bleue

Encore un grand merci à tous nos sponsors !



MONIQUE ZAMPERLINI

Après-midis rencontres : fin de la première saison

Afin de clôturer la première saison des après-midis rencontres, le jeudi 30 juin 2022 nous avons organisé un déjeuner à la Salle des Fêtes qui nous a permis de se quitter avec gaieté pour les vacances d'été.

Un apéritif a été organisé en compagnie de l'équipe municipale qui a participé à la mise en place de ces après-midis jeux.

Le déjeuner qui s'est révélé très convivial, dont le menu était composé d'une entrée : tomates accordéons agrémentées de mayonnaise, d'un plat : une tranche de rôti de porc froid, d'haricots verts et pommes de terre à la vinaigrette, et d'un dessert : salade de fruits frais et gâteau à la pomme, a été apprécié par les 11 participants qui ont échangé sur des sujets très variés et sur leurs projets pour les vacances. Ce repas s'est clôturé par un bon café et du thé. Mais il n'était pas question d'abandonner les jeux qui ont repris après le repas par certains participants.

Nous remercions tous les participants pour leur fidélité et la gentillesse qu'ils ont témoigné à mon égard. La promesse de se retrouver avec joie le 15 septembre 2022 pour une autre année, les a comblés.

MONIQUE ZAMPERLINI





Régression du foyer d'ambrosie de Boissy le Cutté

Pour la troisième année consécutive, dans le cadre d'un partenariat entre le département de l'ESSONNE et FREDON ILE DE FRANCE, un chantier d'arrachage d'ambrosie à feuilles d'armoise a été organisé le long de la route de LONGUEVILLE. Ainsi, le jeudi 23 juin matin, une douzaine de personnes a arraché environ 5.600 pieds !

Les agents de l'équipe technique de BOISSY LE CUTTE, de la Communauté de Communes ENTRE JUINE ET RENARDE, d'autres communes de l'ESSONNE ainsi que du département de l'ESSONNE et de FREDON ILE DE FRANCE ont été très efficaces ! L'année dernière, ce sont 18.000 pieds qui ont été arrachés ; on peut donc se réjouir que ce foyer d'ambrosie régresse ! Et c'est une bonne chose car pour rappel, l'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante originaire d'Amérique du Nord dont le pollen est très allergisant. Plus on est exposé au pollen d'ambrosie, plus le risque de développer une allergie sévère augmente. Actuellement, on recense « seulement » 8 foyers d'ambrosie en ESSONNE.



Un chantier d'arrachage est une méthode très efficace pour lutter contre l'ambrosie mais, sur une saison, cela ne suffit pas. C'est pourquoi le bord de route est géré différemment des autres bords de routes de la commune : le développement de la végétation y est favorisé et la première fauche n'est déclenchée au cours de l'été que juste avant la floraison. Si nécessaire, un second passage est réalisé avant la grenaison.

Si vous pensez voir de l'ambrosie, n'hésitez pas à la signaler sur le site internet <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr>

FREDON ILE DE FRANCE



HORTILIO : CULTIVONS LA BIODIVERSITÉ

Avec son application mobile gratuite Hortilio, le Département de l'Essonne souhaite inciter les Essonnais à préserver la biodiversité dans leur jardin ou sur leur balcon.

Novices ou experts, les jardiniers n'ont qu'à créer leur compte et se

laisser guider. Ils accéderont à des conseils d'experts adaptés à leur jardin, un module pour identifier les plantes et des fiches pratiques associées pour bénéficier de bonnes pratiques de jardinage. Un forum est également disponible pour partager leurs savoirs avec les autres utilisateurs et découvrir bien d'autres astuces encore !

Essonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIR —



Classement sans Suite !!

Comme nous l'avions annoncé dans l'Echo Boissillon du **mois de Mai 2018 !!** L'audience concernant l'affaire ci-dessous a eu lieu **le 9 Aout 2022 !!!**

Bien évidemment, la lenteur de traitement de ce dossier en justice a été favorable au verdict « classement sans suite » avec impossibilité de faire appel car l'affaire date de 2016 et que le délai de recours est dépassé (6 ans) !?! La commune a pourtant suivi scrupuleusement ce dossier et sollicité régulièrement l'avocat en charge de l'affaire.

Nous sommes consternés par ce verdict qui va à l'encontre des règles qui sont imposées à la commune en matière de respect de l'environnement. Pas d'indemnisation pour Les parcelles communales qui ont été déboisées sans autorisation et au mépris de toutes les règles imposées par le code environnemental.

Affaire Septembre 2016 « **Coupe d'arbres sans respect du code de l'environnement** et des prescriptions de l'arrêté ». Le 13 septembre 2016, un procès-verbal suivi de la prise d'un arrêté ordonnant une interruption de travaux a été dressé à l'encontre de Monsieur P... Le constat de non-respect du code forestier et des prescriptions faites pour l'abattage d'arbres a donné lieu à un dépôt de plainte. L'affaire est entre les mains du Procureur du Tribunal de Grande Instance d'Evry dont nous attendons le verdict. Une information sera faite dès que le jugement sera rendu.

SYLVIE SECHET



Plantations à la bibliothèque

A l'arrivée des beaux jours, les agents du service technique s'attachent à l'embellissement des rues par la création de massifs et le fleurissement de la commune.

Un espace disponible devant la nouvelle bibliothèque a été aménagé avec l'aide des enfants du centre de loisirs pour permettre la réalisation de parterres de fleurs afin de rendre l'endroit accueillant et l'embellir.

SYLVIE SECHET



Chantier citoyen

Du lundi 31 octobre au vendredi 04 novembre 2022, la municipalité reconduit l'expérience en partenariat avec le SIARCE afin d'encourager les actions pédagogiques en faveur de l'éveil à la citoyenneté et au respect de l'environnement.

Ces chantiers citoyens s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans en leur proposant des activités tournées vers la préservation du milieu naturel (débranchage, nettoyage, valorisation, ramassage des déchets et création de petits aménagements paysagers).

Cette semaine d'implication dont la restauration du midi est prise en charge, permettra aux jeunes volontaires d'obtenir à l'issue un diplôme et une gratification en chèques cadeaux multi-enseignes, lors d'une petite cérémonie de clôture.

Cette expérience particulièrement valorisante auprès des futurs employeurs sera malheureusement la dernière sur la commune, le SIARCE ne reconduisant aucun chantier citoyen sur le territoire pour l'année 2023.

FABRICE AUCOULON



Nos jeunes à l'honneur

Deux jeunes boissillonnes, ANAÏS DAVIAU et CHLOE SEVERE, se sont investies dans un projet d'école mené par un professeur d'histoire, au collège ALBERT CAMUS à la FERTE ALAIS, Mr TRANI, qui depuis deux années a monté un groupe d'une quinzaine d'élèves pour participer à « **la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions** ».



Sur leur temps personnel, le groupe et leur enseignant ont confectionné des fresques sur le sujet et ont participé, en fin d'année scolaire 2021/2022, au concours "La Flamme de l'égalité" de l'Education Nationale. Ils sont lauréats (première place) de l'Académie de Versailles et concourent actuellement au niveau national.

Souhaitons-leur **BONNE CHANCE !**

XAVIER SEVERE

Projet de nouvelle station d'épuration

La station d'épuration (**Step**) de Boissy le Cutté montre régulièrement des signes de faiblesse d'autant que la population a beaucoup augmenté depuis la création de la station actuelle en 1960. La commune ne comptait alors qu'un peu plus de 400 habitants (nous sommes maintenant 1341 habitants).

La municipalité a donc émis le souhait de faire procéder à la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées. Celle-ci devra faire face au développement de l'urbanisation et répondre aux nouvelles exigences réglementaires en termes de rejets dans le milieu naturel.

Désormais, si nous souhaitons obtenir des aides des différents organismes financeurs, il nous faut respecter certaines contraintes non seulement sur les rejets de la Step mais aussi en nombre d'équivalent habitants (EH) pour la capacité de la nouvelle station. Ce n'est pas la municipalité qui décide de la capacité de traitement de la Step mais les abaques de dimensionnement des organismes financeurs en fonction de l'évolution estimée de la population à long terme ! Bref, pour Boissy, suite à l'analyse menée par le bureau d'étude en prenant comme hypothèse 1 habitant= 0,75 EH, 1 habitant futur=1EH et 1 employé= 0.5 EH, la charge estimée de la future station est de 1500 EH.

Cette estimation a des répercussions sur le choix technique de la station. Pour Boissy, les biodisques ou filtres plantés de roseaux ne sont pas adaptés pour la filière eau (arrivée dans la Step), seule reste possible la solution des boues activées. Pour la filière boue (sortie de la Step), nous aurons une solution à base de lits de séchage plantés de roseaux.

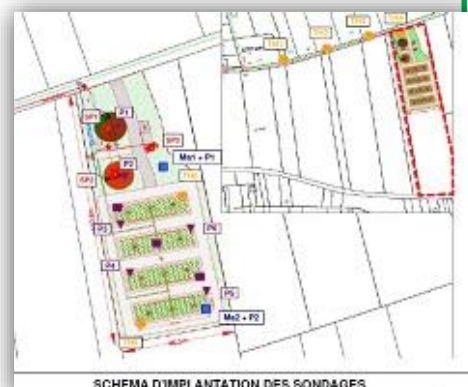


Les experts nous ont certifié qu'aucune nuisance (ni olfactive ni sonore) ne serait à déplorer (contrairement à la station actuelle). Il nous a aussi été confirmé que la future localisation de la Step permettrait de supprimer tous les inconvénients de la station actuelle vis-à-vis de la population.

Des premières réunions ont eu lieu sur le sujet avec Le Siarce (Maitre d'ouvrage de l'opération) et Verdi, le Maitre d'œuvre. Les tests géologiques effectués sur la parcelle pressentie pour cette nouvelle Step se sont montrés concluants.



Une implantation type a été proposée (voir ci-contre) pour ce genre de Step avec la filière eau plutôt côté chemin communal (celui qui passe devant la Step actuelle) et la filière boue avec ses lits de séchage plantés de roseaux un peu plus bas sur la parcelle. La municipalité a demandé à ce que les accès des véhicules ne se fassent que par la route de Longueville de façon à ne pas artificialiser plus que de raison le chemin communal qui n'est pour le moment pas carrossable (et ne devrait pas le devenir !).



Suite à la dernière réunion de Mars 2022, des questions sont encore à traiter comme les impacts des rejets de la filière boue retenue dans l'espace naturel, la confirmation que la station ne rejettera plus les eaux traitées dans le 'mille', le fameux tuyau d'évacuation de 1000mm de diamètre qui emmène les effluents de la station actuelle jusqu'à l'Essonne à la Ferté Alais et l'absence d'impact sur le captage actuel d'eau potable situé à l'autre bout de la commune.

Restera ensuite à réutiliser la parcelle de l'actuelle Step sur laquelle ne devrait rester qu'une station de relevage, un projet de jardin partagé est à l'étude ... mais il faudra d'abord que la nouvelle Step soit opérationnelle et détruire les aménagements de l'ancienne Step !

SYLVIE SECHET & J.MICHEL DUMAZERT



REZO POUCE reprend la route...

Et s'agrandit

Nous vous avons déjà présenté le réseau d'autostop Rezo Pouce qui s'est créé en 2016 sur le territoire du PNR du Gâtinais Français. Grâce à de nombreux arrêts (panneaux verts) et à l'application pour smartphone, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets, tout en gardant de la flexibilité et de la spontanéité.



Les arrêts Rezo Pouce sur Boissy !

Depuis plus d'un an maintenant, Rezo Pouce et Mobicoop ont fusionné.

L'application mobile Mobicoop a elle aussi fusionné avec celle de Rezo Pouce pour devenir Rezo Mobicoop. Vous pouvez à présent utiliser les services de covoiturage de mobicoop.fr et d'autostop de Rezo Pouce sur une même interface mobile et avec un compte unique.

Vous pouvez télécharger ou mettre à jour l'application sur votre smartphone pour tirer les avantages de ce nouveau réseau étendu 'autostop et covoiturage'.

Mobicoop, c'est quoi ? Quand en 2011 Covoiturage.fr a changé de modèle économique et fait payer les utilisateurs de covoiturage.com, une scission s'est créée pour que le covoiturage reste gratuit. Puis, en 2018, suite au rapprochement avec un éditeur de logiciel de covoiturage Covivo, Mobicoop a vu le jour. Enfin en 2021, Mobicoop s'est rapproché de Rezo Pouce pour créer Rezo Mobicoop. Un réseau de covoiturage gratuit et d'autostop !

Plus d'information sur Rezopouce.fr ou sur Pro.mobicoop.fr.



SYLVIE SECHET & J. MICHEL DUMAZERT

ZOOM
SUR MON DÉPARTEMENT



UNE DIFFICULTÉ AVEC L'INFORMATIQUE ?

Le Département propose chaque semaine plusieurs ateliers **gratuits et ouverts à tous** pour se familiariser avec Internet, créer une adresse mail, envoyer un courriel, scanner un document, etc. animés par des conseillers numériques. Durée de 1 à 2 heures, avec ou sans rendez-vous. Et un café numérique en libre accès. Matériel fourni.

Les **trois Maisons de l'Essonne** vous accueillent :

- Viry-Chatillon
89, avenue Victor Schoelcher
Tél. : 06 48 39 19 25
- Brétigny-sur-Orge
2, avenue Claude Lévi-Strauss
Tél. : 06 07 82 69 27
- Corbeil-Essonnes
5, rue Marcel Paul
Tél. : 07 85 18 80 82

Contactez-les pour fixer un rendez-vous ou avoir plus de renseignements.



— TERRE D'AVENIRS —



L'ASBC : depuis 2005 se mobilise pour donner au sport sa place à Boissy

L'association sportive de Boissy le Cutté a cœur à permettre aux familles de pouvoir pratiquer une activité proche de chez elles.

Actuellement six disciplines sont dispensées entre la salle des fêtes et, depuis cette année, la nouvelle salle d'activité : éveil sport, modern jazz, stretching, cardio danse, boxe muay, capoeira. Ces sports s'adressent aux enfants pour certains, aux adultes pour d'autres. Chaque saison, un dîner spectacle au mois de mars et le gala de juin sont conçus et organisés par l'équipe de membres actifs et, depuis la création de l'association, ont toujours rencontré un vif succès... jusqu'en mars 2020 ! En effet, depuis 3 ans, il n'y a eu ni spectacle ni soirée dansante ASBC.



Ces trois dernières années ont été particulièrement difficiles pour le sport avec le confinement de 2020, le pass vaccinal en 2021 et les vagues successives de covid en 2022. L'ASBC n'y a pas échappé et s'essouffle aujourd'hui. Elle a besoin de renouveau. Un nouveau projet, une nouvelle équipe de membres actifs, de nouveaux sportifs et de nouveaux financements. Sans changement, cette saison risque d'être la dernière ! Ce qui n'est pas envisageable pour la vie du sport.

Pour cela, nous invitons toutes les personnes motivées, concernées ou impliquées par l'ASBC à participer à la construction de son nouveau projet en se manifestant sur les temps des cours de sport ou en nous contactant par mail : asboissy91@gmail.com ou au 06 82 41 98 83.

Pour le spectacle de juin 2023, nous recherchons des personnes bénévoles qui maîtrisent la sono et l'installation des spots de lumière. Nous recherchons également des talents de couture, de décoration et de cuisine.

KARINE LANIAU



Capoeira - L'ASBC obtient ses premières cordes

Il y a une tradition dans la capoeira, la remise des cordes. Lors d'une BATIZADO les maîtres capoeiristes saluent les progrès des initiés en leur passant la corde selon leur niveau d'aptitude.

Bastien, 10 ans, et Alice, 7 ans, ont eu l'honneur de représenter les couleurs de l'ASBC lors de la Batizado de l'école de **Capoeira liberdade de jogar** de professor Flash Capoeira - Jérôme Nozacmeur.

Après 3 journées intenses de rondes (rodas), sous les percussions brésiliennes traditionnelles, les deux enfants sont repartis fièrement avec chacun leur corde. La "jaune-jaune" pour Bastien et la "jaune-blanche" pour Alice. Pour obtenir cette corde il faut respecter trois principes : l'assiduité dans les entraînements, respecter les règles, les valeurs de la capoeira et s'initier à la culture brésilienne (musique, langue, chants).

L'ASBC propose des cours de Capoeira pour les enfants de 6 ans à 12 ans tous les mercredis de 16h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Boissy le Cutté. Les cours sont dispensés par professor Flash. Pour tous renseignements : asboissy91@gmail.com ou 06 82 41 98 83. Essai gratuit.



KARINE LANIAU



LES ENFANTS D'ANNE & NIKI



Association Loi 1901

Une nouvelle association à Boissy-le-Cutté depuis cet été !

'Les enfants d'Anne & Niki' est une association de parents d'élèves qui a pour but de mener des actions afin de récolter des fonds pour les écoles de Boissy. Au travers de cette association, nous souhaitons aussi apporter une autre dynamique au village afin de proposer diverses animations.



Le 31 octobre prochain, les enfants sortiront déguisés ! Une vente de gâteaux aura lieu à côté de l'école maternelle avec un stand de maquillage pour rendre les petits monstres affreusement beaux !

Ils iront ensuite en petit groupe à votre rencontre afin de récolter des bonbons ! Attention, préparez-les si vous ne souhaitez pas vous faire transformer !...

Pour faire vivre la magie d'Halloween à nos enfants, merci de les aider à reconnaître votre participation en mettant devant chez vous le petit prospectus reçu dans la boîte aux lettres ou une décoration d'Halloween.

Nous avons le projet d'organiser un **marché de Noël** courant décembre, ce sera une occasion pour celle et ceux qui le souhaitent de faire connaître leur talent !

Si vous souhaitez y participer et/ou échanger avec nous, n'hésitez pas à nous contacter sur notre boîte mail :

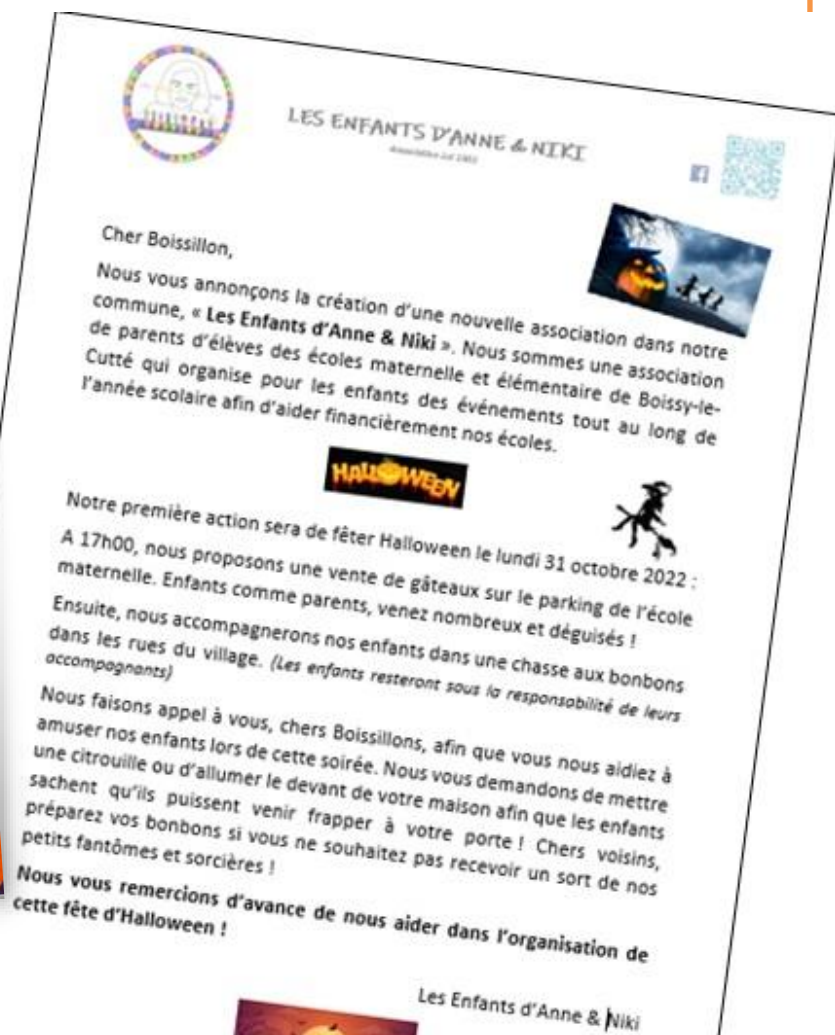
enfants.anne.niki@gmail.com

Plusieurs animations seront proposées sur le thème de Noël !

Nous comptons sur vous pour nous soutenir et votre présence à nos différentes manifestations !

*Vous pouvez aussi nous retrouver sur notre page Facebook « **Les enfants d'Anne et Niki** »*

A très bientôt !





Recensement de la population 2023

Menée en partenariat avec l'Insee, le recensement des habitants de BOISSY LE CUTTE va se dérouler du **19 janvier au 18 février 2023**.

Le dernier recensement date de 2017 ; depuis notre village a évolué et sa population également.

Le nouveau recensement permettra de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Les recensements facilitent les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays. Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir.

Il nous permettra donc de savoir exactement combien nous sommes à BOISSY LE CUTTE et permettra ainsi d'établir également de nombreuses statistiques sociales et économiques qui serviront notamment à ajuster les subventions et les dotations qui sont versées à notre commune.

Pour que cette opération se déroule dans les meilleures conditions, **nous vous remercions par avance de faire au mieux pour faciliter le travail des agents recenseurs en vérifiant que votre logement est bien identifié et qu'il comporte vos noms et numéros de rue (absent sur de très nombreuses maisons).**

La mairie recrute des agents recenseurs chargés d'assurer la collecte du recensement auprès des habitants. Toute personne intéressée par cette mission peut déposer sa candidature auprès de l'accueil de mairie ou sur mairie@boissy-le-cutté.fr.

La participation de tous les boissillons au recensement **est obligatoire**.

En étant certain que vous comprendrez l'importance de cette opération de recensement.

LE SECRETARIAT DE MAIRIE



Etat Civil : Changement de Nom et Prénom

Depuis janvier 2017, il est possible de changer de nom et de prénom gratuitement en mairie. Comment procéder

Changement de Nom :

Récupérer le Cerfa n° 16229*01 soit en mairie soit sur le site www.servicepublic.fr ainsi que la notice N°52372 à lire attentivement avant de remplir le formulaire.

Le déposer soit à la mairie de naissance soit à celle du domicile, accompagné d'un acte de naissance de moins de 3 mois, un justificatif de domicile et une copie de la pièce d'identité.

Une confirmation de changement de nom sera demandée au moins 1 mois minimum après le dépôt du dossier devant un officier d'état civil.

ATTENTION, on ne peut faire le changement de nom qu'une seule fois dans sa vie !

Changement de Prénom :

Récupérer le Cerfa 16233.01 soit en mairie soit sur le site www.servicepublic.fr ainsi que la notice à lire attentivement avant de remplir le formulaire.

Le déposer soit à la mairie de naissance soit à celle du domicile, accompagné d'un acte de naissance de moins de 3 mois, un justificatif de domicile, une copie de la pièce d'identité et tous les documents utiles afin d'attester l'intérêt légitime au changement de prénom sollicité.

Un récépissé de dépôt sera remis à l'administré.

LE SECRETARIAT DE MAIRIE

Réparation des containers poubelles

Que ce soit pour demander le remplacement d'un container défectueux ou la fourniture d'un conteneur neuf, la procédure est la même. Il va vous falloir :

- Vous rendre en mairie ou envoyer un mail à mairie@boissy-le-cutte.fr
- Indiquer si c'est pour un nouvel arrivant / un échange / une réparation / un vol
 - o Dans le cas d'une réparation, indiquer la partie cassée (conteneur, couvercle, roues)
- Donner vos coordonnées complètes (Nom, Prénom, adresse postale, téléphone)
- Préciser
 - o Le type de container désiré : Ordures Ménagère (couvercle grenat) ou Tri (couvercle jaune)
 - o La taille du container :

OM : 140L jusqu'à 4 pers. 240L de 5 à 7 pers. 360L de 8 à 9 pers.
TRI : 120L jusqu'à 5 pers. 140L à partir de 6 pers.

Nous transmettons par la suite la demande auprès de la CCEJR qui se charge de prendre contact avec l'administré pour la date de remplacement/livraison du container.

LE SECRETARIAT DE MAIRIE



Des règles à respecter pour votre Boîte aux Lettres

Cet article reprend en partie celui déjà diffusé dans l'EB35 de Juillet 2020.

Même si le courrier devient un élément de moins en moins prépondérant parmi les outils de communication de notre société, votre Boîte aux Lettres reste bien souvent le seul moyen de savoir vous localiser dans la rue.

La distribution des envois non remis contre signature s'effectue en boîte aux lettres (normalisée) située à l'entrée de la propriété, en bordure de voirie ouverte à la circulation publique, accessible aux véhicules automobiles ou dans le hall d'entrée de l'immeuble collectif. L'identification (coordonnées mentionnées sur la boîte aux lettres) est notamment très importante dans le cas des numéros bis, ter...

En effet, que ce soit pour la distribution du courrier ou pour aider les personnes qui doivent se rendre chez vous (comme par exemple les agents recenseurs), l'absence de boîte aux lettres ou d'indications nominatives sur la boîte aux lettres peut poser de sérieux soucis (sans compter que sans cette information cruciale, La Poste se retrouve déchargée de son obligation de distribution à l'adresse indiquée par l'expéditeur).

La notion d'accessibilité depuis la voirie publique est importante, comme le précise l'article R 1-1-5 du code des postes et communications électroniques et par les Conditions Générales de Vente qui s'appliquent sur la question de danger et qui prévoient explicitement un aménagement de la distribution : "en présence de circonstances exceptionnelles, notamment lorsque l'accès à la boîte aux lettres du destinataire présente des difficultés substantielles ou lorsque la distribution entraîne un danger pour le préposé, La Poste sera le cas échéant exonérée de son engagement de délai et se réserve le droit d'aménager la distribution. Dans ce cas, après information préalable du destinataire, les envois seront conservés et retirés par le destinataire, dans les conditions prévues à l'article 3.2.6".

Dès maintenant vérifiez que votre boîte aux lettres est facilement accessible depuis la voie publique et qu'elle mentionne bien vos noms, prénoms et adresse.

J-MICHEL DUMAZERT



Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique (un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

Le 19/11/2022 9h-11h, d'autres dates seront prévues en 2023 !

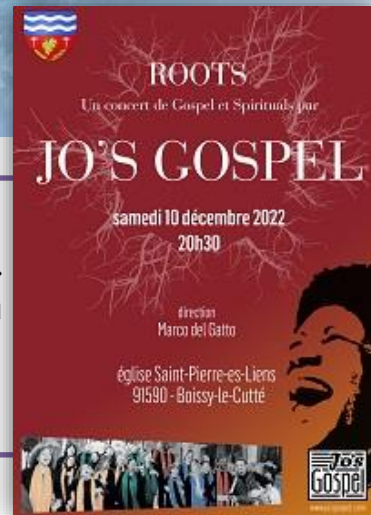
A noter sur vos tablettes !



Concert GOSPEL

C'est avec un grand plaisir que nous retrouverons le chœur « Jo's GOSPEL » qui nous a tant ravi l'année dernière le Samedi 10 Décembre 2022 à 20h30 au sein de l'Eglise de Boissy-le-Cutté.

Nous vous attendons nombreux - Entrée Libre



Concours des Maisons Illuminées

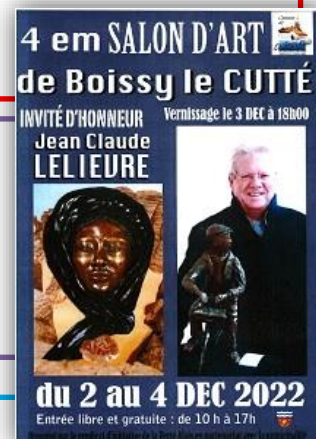
La municipalité organise une nouvelle fois, en partenariat avec le Conseil Municipal Junior, le concours des maisons illuminées. Les meilleures réalisations seront récompensées avec une remise de prix pour les trois premiers lauréats, ainsi qu'un diplôme de participation pour l'ensemble des participants, le jour des vœux de Mme le maire.

Vous avez jusqu'au samedi 10 décembre pour vous inscrire en mairie !

Salon des Arts à Boissy le Cutté

Le 4^e Salon des Arts de Boissy le Cutté se tiendra à la salle des fêtes du 2 au 4 Décembre.

L'entrée est libre et gratuite de 10h à 17h. Nous vous espérons nombreux pour ce dernier salon des arts organisé par Mr Desvaux.



« Les Bâtards »

Une comédie policière de Robert Thomas où rire et suspense sont rois.



Metteur en scène : Vincent Auvet

Distribution : Sophie Le Corre, Chloé Genet, Vincent Auvet, Romain Isselée, Vincent Desmons et Noël Lemoine.

Genre : Comédie policière - Tout public (dès 12 ans) - Durée : 2h00

Résumé de la pièce : Un milliardaire laisse toute sa fortune, indivisible, à ses nombreux enfants... bâtards. Il y a un industriel surexcité, un militaire ivrogne, un notaire véreux, un artiste surprenant, une vieille fille aigrie, un curé de campagne original, un voyou dangereux, une prostituée sympathique.

Ce « petit monde » va s'entretuer joyeusement pour empocher l'héritage et, un à un, les cadavres se succéderont à un rythme effréné. Mais lequel est le criminel ?

Un jeune inspecteur et la fiancée d'un des frères vont tenter d'éclaircir cette enquête où le suspense et le rire nous tiennent en haleine de bout en bout.

Infos pratiques : Dimanche 6 Novembre 2022 à 15h00

Salle des fêtes – Boissy-le-Cutté

Tarif Boissillons : 7€ (tarif unique) / Tarifs extérieurs : 10€ (adultes) / 8€ (-de 18 ans, étudiants, personnes handicapées, demandeurs d'emploi)

Réservation obligatoire au 06.22.02.09.22 ou tdm.adm@orange.fr.



SYLVIE SECHET

Etat Civil



Avis de naissance

ROBILLARD Aurélien Didier Michel
QUARESMA FERREIRA DA JULIA Many Cipriano Jacques

04 juillet 2022 à Arpajon
18 septembre à Arpajon



Mariage

Mme Vanessa XAVIER et
M. Paulo Jorge CASEIRO BALTAZAR

09 juillet 2022



Décès

GONÇALVES née AFONSO MARTINS Luisa

04 septembre 2022 à Saclas

Urbanisme



Déclarations d'urbanisme

Nom	Adresse	Projet
ECCLI Stéphane	27 rue des Bleuets	Extension
MUSCARA François	7 rue des Cépages	Clôture
CHATELAIN Stéphane	7 rue Margaille	Remplacement fenêtres
MOULIN Michèle	41 rue de la Libération	Piscine Hors sol
KLIMEK Olivier	31 bis rue des Alouettes	Isolation extérieur + Reprise toiture
SOUSA Mickael	2 rue des Sablons	Modification clôture
STINCHI Yves	13 rue Georges Clémenceau	Changement fenêtres
DOS SANTOS PINA Mickael	5 rue des Bleuets	Modification clôture
PARACHINI Olivier	1 rue des Sablons	Changement fenêtres + tuiles de rives

Permis de construire

Nom	Adresse	Projet
AIT OUAYHOU-JERBOUH	3 rue Sainte Barbe	Rénovation habitation + garage
DA SILVA Christopher	2 bis rue de la croix Boissée	Maison individuelle
BOUTET Bruno	4 chemin de la Margaille	Aménagement garage et auvent
GEORGES Virginie	Rue de la Croix Boissée	Maison individuelle

Agenda

6 Novembre :	Théâtre Darius Milhaud
11 Novembre :	Cérémonie du 11 Novembre – 10h15 cour de la mairie
30 Novembre :	Téléthon au centre de Loisirs de 14h30 à 19h
2 au 4 Décembre :	4 ^e Salon des Arts - salle des fêtes de Boissy de 10h à 17h
10 Décembre :	Concert Gospel à 20h30 en l'église de Boissy le Cutté
15 Décembre :	Concours des maisons illuminées à partir de 18h30
17 Décembre :	Colis des anciens à 10h00 - salle du conseil
21 Janvier 2023 :	Vœux du Maire, Salle des fêtes à 11h.



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : JÜRGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON,
JEAN-MICHEL DUMAZERT, KARINE LANIAU, SYLVIE SECHET, XAVIER SEVERE, MONIQUE ZAMPERLINI